

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 41 (1953)

Artikel: Réflexions sur le problème d'un recueil de documents fribourgeois
Autor: Joho, J.-J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉFLEXIONS SUR LE PROBLÈME D'UN RECUEIL DE DOCUMENTS FRIBOURGEOIS

par J.-J. JOHO

On ne peut, sérieusement, faire l'histoire sans remonter aux sources, sans consulter les écrits contemporains des événements étudiés. C'est là un principe aujourd'hui incontesté. On a donc eu depuis longtemps l'idée de réunir en un recueil tous les textes contemporains relatifs à un certain pays ou à une certaine dynastie, créant ainsi un instrument de travail commode pour l'historien. Ces textes sont de plus en plus nombreux à mesure qu'on descend le cours des siècles ; ainsi, pour notre canton, ils sont rares jusqu'au XIII^e siècle ; dès le XIV^e, ils abondent. On peut donc, sans trop de peine, rassembler et même publier en un seul recueil les documents allant des origines au XIII^e siècle ; mais plus on avance, plus la matière devient copieuse et le travail ardu¹.

Un recueil de sources fribourgeoises devrait donc, pour commencer, comprendre les textes des premiers temps, par exemple jusqu'en 1218, si possible jusqu'à la fin du XIII^e siècle ; en cas de succès, il pourrait toujours être continué.

Or, quelles sont ces sources fribourgeoises et de quels moyens disposons-nous pour les connaître ? Si nous nous bornons aux sources les plus fréquemment citées, aux documents (nous par-

¹ Ainsi, dans les *Fontes rerum bern.*, les textes relatifs au canton de Berne depuis l'antiquité jusqu'en 1218 sont réunis en un seul volume ; de là à la fin du siècle, en deux volumes ; les documents du XIV^e siècle, souvent résumés, n'ont pu être contenus entièrement dans les sept volumes suivants.

lerons plus loin des autres sources), nous constatons que les originaux de ces documents sont dispersés ; beaucoup sont à Berne, à Lausanne et dans des localités de moindre importance ; beaucoup sont à Turin ; tel acte d'inféodation, qui concerne exclusivement la région de la Singine¹, se trouve à Schaffhouse ; tel autre, émanant d'un chevalier d'Englisberg et portant le sceau de Fribourg, est allé se promener jusqu'à Stuttgart², sans parler du *Livre des donations de Hauterive*, qui était en Angleterre³.

Il serait à souhaiter que cette dispersion fût compensée, au moins, par l'existence d'un répertoire ou liste de tous les documents fribourgeois ou, mieux encore, par un véritable recueil où les textes seraient reproduits *in extenso*. Or, de quoi disposons-nous pour Fribourg ? De maint répertoire, inventaire ou recueil, imprimé ou manuscrit, alors qu'il faudrait un répertoire unique englobant tous les documents. Le *Recueil diplomatique*⁴ n'est qu'un petit choix mal présenté ; le commode *Regeste fribourgeois*⁵ ne fait que résumer les documents déjà publiés ; les *Sources du droit suisse*⁶ ne sont, elles aussi, qu'un choix. Une contribution utile est apportée par les recueils relatifs à un objet limité, comme le *Regeste de Hauterive* de Gumy ou les documents sur les Maggenberg publiés par Büchi⁷ ; mais tout cela ne remplace pas une synthèse.

Ce manque d'un recueil complet, d'un instrument satisfaisant, entraîne une certaine pénurie de travaux historiques. L'histoire de Fribourg des origines à la fin du XIII^e siècle reste encore à écrire. C'est là une constatation qu'on est bien obligé de faire,

¹ Je le publie dans le présent article, p. 252.

² *Fontes rerum bern.*, II, 572. L'original est à présent aux Archives d'Etat de Berne.

³ M. Paul Clément vient d'en donner une édition d'après une photocopie de l'original, faite à Fribourg pendant le transfert de celui-ci à la » Preussische Bibliothek » de Berlin.

⁴ *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, 8 vol. et table onomastique, Fribourg 1839-1949.

⁵ *Regeste fribourgeois 515-1350*, par M. DE DIESBACH (Archives soc. hist. Frib., X, 1912).

⁶ *Les sources du droit suisse*. (La 9^e partie de cette collection est consacrée au canton de Fribourg).

⁷ P.-J. GUMY : *Regeste de l'abbaye de Hauterive*. Fribourg 1923. Cet ouvrage est malheureusement rempli de fautes. — A. BüCHI : *Die Ritter von Maggenberg* (Freib. Gesch. bl. 1908). Parmi les recueils manuscrits, citons, aux Archives d'Etat de Fribourg, les *Extraits historiques* de Daguet, travail énorme, mais incommodé à consulter.

malgré les intéressantes études qu'on a publiées ; car ces études se bornent à des sujets limités ou, au contraire, ne donnent que des vues d'ensemble trop rapides¹.

Un recueil fribourgeois est donc indispensable. Il faudrait se mettre à l'œuvre immédiatement. Le tout est de trouver un historien de bonne volonté qui réunirait les matériaux manuscrits et imprimés et commencerait par établir un fichier où chaque fiche serait consacrée à un document ; des collaborateurs bénévoles, spécialistes de certaines questions, archivistes dans d'autres villes, etc., apporteraient leur contribution par l'envoi de textes, de références, de suggestions². Un tel fichier, d'abord pauvre, mais s'accroissant continuellement, présenterait l'avantage d'être utilisable dès le début ; il pourrait toujours être corrigé et rema-

¹ Il n'est pas question d'en faire ici la bibliographie. Je ne choisirai que quelques exemples : les travaux de P. de Zurich sur les origines de Fribourg et sur ses premiers avoyers, celui de Büchi sur les Maggenberg (P. de ZURICH : *Les origines de Fribourg et le quartier du Bourg au XV^e et XVI^e siècle* (*Mém. et doc. Suisse rom.*, XII, 1924). Le même : *Les avoyers de Fribourg jusqu'au début du XV^e siècle* (*Annales frib.* 1927). Pour Büchi, voir n. 7, p. 2. Comme travaux d'ensemble sur l'histoire fribourgeoise du XIII^e siècle, on ne peut retenir que l'*Histoire de Castella* (G. CASTELLA : *Histoire du canton de Fribourg depuis les origines jusqu'en 1857*. Fribourg 1922) qui ne peut que passer trop vite sur cette époque si intéressante. Bien des terrains restent encore à défricher ; ainsi, je déplore l'absence d'une étude sur l'importante famille d'Englisberg, du moins dans les premiers temps de son histoire.

Il est vrai que Fribourg n'est pas la seule à être si mal servie en matière de recueils de documents. Le canton de Vaud n'est pas mieux partagé ; l'historien des comtes de Savoie ne dispose que de recueils démodés (J.-L. WURSTEMBERGER : *Peter der zweite, Graf von Savoyen*, vol. IV. Berne-Zurich 1858. — D. CARUTTI : *Regesta comitum Sabaudiae*, dans *Bibl. storica ital.*, V, 1889) ; pour les Habsburg, les *Regesta Habsburgica* sont encore sur le chantier (*Regesta Habsburgica* hrsgb. unter Leitung v. O. Redlich, I. Abt. bearb. v. H. Steinacker, Innsbruck, 1905 ; II. Abt., 1. Halbband bearb. v. H. Steinacker, 1. Lieferung, Innsbruck 1934 (cette partie s'arrête brusquement en 1288) ; III. Abt. bearb. v. L. Gross, Innsbruck, 1922-1924, Lieferung 1-2 (reprend les documents dès 1314. On déplore l'absence d'un registre de noms plus complet). Berne a ses *Fontes* (*Fontes rerum bernensium*, vol. 1-9, Berne 1877-1908 ; vol. 10 s. d. Suppléments manuscrits en 4 cartons aux Archives d'Etat de Berne), œuvre méritoire et utilisable, qui a un souci évident d'être complète, mais qui n'est pas exempt de nombreuses fautes. Certaines villes bénéficient d'excellents instruments, ainsi Strasbourg avec ses *Regesten der Bischöfe von Strassburg* (notamment la partie consacrée au XIII^e siècle, de 1202 à 1305, vol. II publié par Hessel et Krebs, Innsbruck, 1924-1928).

² Cette collaboration pourrait être générale. Enrichi de matériaux venant d'autres cantons, l'historien fribourgeois devrait, de son côté, signaler à ses confrères de Lausanne, de Berne, de Neuchâtel, les documents qui les intéressent, si bien qu'un recueil de sources cantonales pourrait ainsi se former peu à peu dans chaque chef-lieu.

nié ; les frais d'une publication seraient évités, si les moyens financiers manquent.

Sous quelle forme les documents seraient-ils présentés ? Les regestes, ou documents traduits et résumés, sont commodes ; cependant l'historien conscientieux voudra voir le texte complet ; le plus exigeant demandera même l'original pour pouvoir étudier le sceau, l'écriture, etc. Comme il ne peut être question de recueillir les originaux, il semble donc qu'une collection de regestes, faite sur le modèle de celle de Diesbach ou des *Regesta Imperii*¹, subviendrait au moins pour le moment aux besoins des historiens. Des références renverraient aux éditions *in extenso*, aux originaux et aux études consacrées au sujet ; un bref commentaire pourrait être ajouté. Plus tard, on pourrait envisager une collection de textes *in extenso* comme les *Fontes* de Berne², sous forme d'un fichier ou d'une publication. L'élaboration d'un registre des noms, d'un glossaire, etc., couronnerait cette œuvre.

Reste encore à savoir quelle sorte de sources historiques on admettra dans ce recueil. Se bornera-t-on, comme le *Recueil diplomatique*³, aux documents proprement dits (décrets, octrois de libertés, alliances, etc.) ? Ce serait bien insuffisant. Bien des textes de chroniques⁴ nous renseignent plus ou moins directement sur l'histoire fribourgeoise ; les inscriptions sur la pierre ou le métal ne doivent pas être oubliées ; des légendes, des traditions, peuvent être intéressantes à signaler⁵. La toponymie nous apporte ses trésors et nous apprend que chaque nom de lieu a son histoire et sa signification ; tel nom rappelle un établissement germanique, tel autre nous révèle que les Celtes habitaient telle de nos régions. Un sceau armorié est aussi, en soi, un document ; un monument funéraire, un vase, un éperon de chevalier trouvé dans un château en ruine, un mur à la maçonnerie grossière, une colonne romane

¹ DIESBACH : voir n. 5, p. 2. — *Regesta Imperii*, VI hrsgb. v. J.-F. BÖHMER, 1. Abt., Innsbruck, 1898 (ce volume est consacré au règne de Rodolphe de Habsburg).

² Voir n. 1, p. 3.

³ Voir n. 4, p. 2.

⁴ Par exemple les *Annales de Colmar*.

⁵ La critique scientifique d'une légende ne sera jamais stérile : ou bien la légende résistera à l'examen et ouvrira une route intéressante, ou bien elle s'évanouira et allégera l'histoire d'une erreur. Dans le doute, on citera la légende avec les réserves d'usage.

sont autant de documents qui nous parlent chacun à sa manière, plus ou moins clairement, du passé de notre pays¹. Avons-nous le droit de négliger un seul de ces documents, surtout lorsqu'ils sont rares ?

Pour terminer, je voudrais montrer par des exemples comment je souhaiterais présenter les documents des différentes espèces et comment chacun d'eux peut occuper une place utile dans un recueil.

A. — EXEMPLES DE REGESTES

1. *Un document publié:*

1257. Accord entre Henricus, évêque de Sion, et H. comte de Fribourch. Le comte pardonne les dommages faits à ses bourgeois de Fribourch et cède l'avouerie de Trenchetton. L'évêque cède le château de Diemtingen dans l'état où il lui fut cédé par Rudolphus de Sterlingen. L'évêque renonce à ses droits sur Thun et à toute plainte sur la captivité de Warnerus de Raron et d'Ulricus de Sternesberg, ses parents².

Original perdu. Ici d'après un résumé publié dans *Fontes rerum bern.* II 461. L'évêque cité est Henri de Rarogne, le comte est Hartmann le Jeune de Kiburg, qui était alors le seigneur de Fribourg. Les autres noms cités sont Därstetten et Diemtigen (Simmental), Strättligen, Thoune, Rarogne, Sternenberg. Ulrich de Sternenberg était comte de Laupen. La guerre ainsi terminée avait mis aux prises le comte de Kiburg avec Pierre de Savoie, Berne, etc. (Lire à ce sujet mon article dans « *Der kleine Bund* » du 18-7-1952.)

2. *Un texte de chronique:*

2 mars 1298. Les Fribourgeois attaquent Berne mais sont

¹ L'admission de sources archéologiques obligerait évidemment à faire commencer le recueil fribourgeois dans la préhistoire. Notre canton est en effet habité par l'homme depuis le début du 2^e millénaire av. J.-C. en tout cas.

² Un regeste peut être conçu de cette manière, en résumant phrase par phrase et en conservant les noms propres du texte complet, avec l'orthographe originale; GUMY procède ainsi en général. On pourrait aussi se borner à indiquer brièvement le sujet, par exemple : « Paix entre l'évêque de Sion et Hartmann le Jeune de Kiburg ».

vaincus à Oberwangen. Ils ont avec eux les troupes « trium comitum, scilicet Ludewico de Sabaudia, de Novocastro et de Gruiers » ; les Bernois sont aidés de Hartmann de Kiburg.

Jahrzeitbuch St. Vincent, Bibl. des bourgeois de Berne, MHH, I 37, p. 44. *Cronica de Berno*, ibid., fol. 203. Publié notamment dans la chronique de Justinger, édition Studer, 1871, pp. 297-298. Raconté aussi dans les *Annales de Colmar*, dans *Fontes rerum germ.*, II 35. Ces témoignages sont réunis dans *Fontes rerum bern.* III 703-704.

Les nobles mentionnés sont Louis I^{er} de Vaud, bourgeois de Fribourg ; Rodolphe II de Neuchâtel-Nidau, son vassal, bourgeois aussi ; Pierre III de Gruyère, dont la participation à la bataille me paraît encore inexplicable. Hartmann de Kiburg, allié de Berne, était le fils d'Eberhard de Habsburg-Laufenburg et d'Anne de Kiburg. Des chroniques tardives modifient ces données et ajoutent d'autres alliés et ennemis ; confusion probable avec les guerres du XIV^e siècle (Justinger, 37 s. et 333 ; Rudella, a 29, aux Archives d'Etat de Fribourg, législ. et variétés, 63.) L'événement est étudié de près dans ma thèse sur les relations Berne-Fribourg (en préparation).

3. Une légende :

Vers 1100 (?) Hugues et Turin, comtes de Gruyère, partent pour la Croisade.

Sur cet événement douteux et sur sa date, lire Hisely, dans *Mém. et doc. Suisse rom.*, X, 11 s. ; *Revue hist. vaud.*, XXVIII, 7, note 5, et 11, note 4 ; XLII 196 s. ; *Sous la bannière de la grue*, 24-25 et 64.

4. Un nom de lieu :

Epoque romaine. « *Castrum Arcunciacum* ».

Ce nom se trouve cité ainsi, pour la première fois, dans un acte de 1082, dans le *Livre des donations de Hauterive*, éd. Clément, N° 30, p. 8. On trouve au XII^e siècle les formes *Arcunciei* et *Arcuncie*,

au XIII^e siècle *Erchunzach* et *Erguncia*. L'orthographe *Arconciel* est moderne.

Le nom d'*Arconciel* dut être à l'origine un adjectif désignant un bien foncier. *Archontiacus* était un nom de personne, chez les Romains et au moyen âge (Stadelmann, *Etudes de toponymie*, 1902, p. 15 s.).

5. Un document héraldique : les roses de Guin.

Juin 1323 : sceau des seigneurs de Duens (Guin, Düdingen) avec trois fleurs (trois roses ?) de cinq pétales. (*Archives Etat Berne*, fonds Köniz.)

Première moitié du XIV^e siècle. Pierre tombale de Hauterive avec trois roses rudimentaires. (*Archives hérald. suisses*, 1921, p. 97.)

XIV^e siècle. Ecusson peint sur une paroi de Hauterive : de gueules à trois roses. (*Annales frib.*, 1913, p. 241 s.)

Ce sont là les plus anciens monuments héraldiques de la famille de Duens. Ces armoiries subirent bien des modifications. Celles du village de Guin, du XVII^e siècle, portent des roses et des cornes de bœuf. Ces roses, plus ou moins bien dessinées, ont dû être prises pour des bijoux ou des reliques, ce qui explique la légende du bœuf de Guin, sauveur de reliques¹. Il y a d'ailleurs des reliques à Guin.

Voir *Conservateur suisse*, VI, 1814, p. 439 ; Kuenlin : *Schilderungen*, 1840, IV, 310 ; *Annales frib.*, 1913, p. 202 s. et 241 s. ; *Beitr. z. Heimatkde d. Sensebez*, 1929, p. 47 s. et 1948-1949, p. 10 ; *Archives hérald. suisses*, 1936, p. 8 s.

6. Un document archéologique :

1283 ? Construction du chœur de la cathédrale de Saint-Nicolas à Fribourg. De cette époque datent l'arc de triomphe et les murs contigus.

¹ Les cornes proviennent peut-être des jantes qu'on voit sur l'écusson des Velga, famille alliée à celle de Duens. Ces jantes ont pu être prises pour des cornes, ou pour des jougs (Cf. *Nouv. étr. Frib.*, 1881, p. 34), ce qui contribue à expliquer la formation de la légende.

La date est donnée par Rudella. Voir *Freib. Gesch. bl.*, 1933, p. 8 s. et 39 s.; *Indicateur d'antiq. suisses*, 1937, p. 221.

B. — EXEMPLES DE DOCUMENTS IN EXTENO

1. Un document inédit :

Fribourg, 1242. Réconciliation de Guillaume de Matran avec Hauterive.

Ego Conradus, advocatus de Friburgo, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod constitutus in presentia mea Willelmus de Martrans, frater Petri maioris eiusdem ville, recognovit quod ipse pro remedio anime sue et antecessorum ac liberorum suorum quitavit ecclesie Alteripe et fratribus ibidem Deo servientibus omnes calumpnias et grousas quas habebat vel habere poterat, sive iuste, sive iniuste, modis omnibus et commodis, ita quod nec ipse nec aliqui[s] liberorum eius aliquid, aliquando, aliquomodo in eisdem poterunt reclamare. Hoc donum et hanc quittationem laudaverunt Sibilla, uxor predicti Willelmi, et filii eius Raynaldus, Nicolaus, Petrus, Uldricus et due filie eius, Joy et Agnes. Huius rei testes sunt Bernardus supprior, Stephanus cantor, monachi Alteripe; Hugo de Cormugnes, Johannes de Paterniaco, monachi de Vilar; Cono, sacerdos de Crissie; Raynaldus, Raymundus, Guido, Petrus li Granz de Vilar; dominus Conradus, plebanus de Friburgo; Uldricus de Soucens, Uldricus de Murat, Johannes de Vilarseverou et plures alii. In cuius rei testimonium, ad petitionem sepedicti Willelmi, presentes litteras sigillo Friburgi studui communire. Actum Friburgi, anno gratie millesimo ducentesimo quadragesimo secundo.

Le sceau de Fribourg pend. Au verso du document, une autre main, de la seconde moitié du XIII^e siècle, a mis : *Quitatio Willelmi maioris de Matrans super omnes calumpnias quas habebat contra nos.*

Original aux Archives d'Etat, Fribourg, Haut., 2^e suppl., 21.
Regeste dans Gumy, N° 434.

L'avoyer de Fribourg est Conrad d'Englisberg. Les autres noms propres sont Matran, Hauterive ; Cormugnes = Cormanon près Villars-sur-Glâne ? Payerne, Villars-les-Moines, Cressier, Saucens près Bulle, Morat, Villarsiviriaux. Pour la date, qui n'est pas donnée d'une façon plus précise, il faut se rappeler que l'année commençait le 25 mars. On remarque dans le texte un mot français latinisé, *grouzas* (plaintes).

2. Un document publié :

Laupen, le 6 mars 1267. Inféodation de Rodolphe de Habsburg en faveur d'Ulrich de Maggenberg.

Nos Ruodolfus, comes de Habisburg, Alsatie lantgravius, notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod nos domino Uolrico de Maggenberc, civi de Friburgo in Oihtelanden, advocatiam in Altirswile, Gerunwile, Hunbrehtswende, Erchelenberc, Midenwile et quicquid advocatie habemus ab alia parte fluvii Sensun, que ad castrum Graseburc pertinere dinoscitur, libere concessimus, a nobis et nostris heredibus feodali titulo perpetuo possidendum. Et de evictione dictae advocatie, pro nobis et nostris heredibus, dicto de Maggenberc, et suis heredibus bona fide cavere promisimus infuturum. In cuius rei testimonium, presentes litteras sibi dedimus sigilli nostri munimine roboratas. Datum Lopon, anno Domini M^o CC^o LX^o VII, dominica Invocavit.

Le sceau du comte est à moitié cassé. De l'inscription, il reste le mot *Alsatie*.

Original aux Archives d'Etat de Schaffhouse. Photocopies aux Archives d'Etat de Berne et de Fribourg. Publié notamment dans *Fontes rerum bern.*, II, 704. Voir aussi *Anz. f. Schw. Gesch. u. Altkde*, 1857, p. 4 et *Archiv d. hist. Vereins Bern*, 1906, p. 54.

Les villages cités se reconnaissent facilement sur la carte, à l'est de Tavel. Midenwile = Medewil. *Ab alia parte* = à l'est. Dans la phrase *Et de evictione*, Rodolphe veut exprimer qu'il aidera Ulrich à tenir ces biens, qui lui étaient alors disputés par Pierre de Savoie. La date est bien le 6 mars 1267 et non le 26 février 1268, car Rodolphe ne commençait pas l'année le 25 mars ; de plus,

Grasburg et Laupen étaient probablement aux mains de Pierre de Savoie au printemps 1268.

3. Un document égaré :

1239. Alliance entre Fribourg et Avenches.

Cette alliance nous est connue seulement par le renouvellement fait en 1270 et dont les deux textes sont conservés aux Archives d'Etat, Fribourg, Traités et Contrats, 286 (publication dans *Recueil dipl.*, I, 102). Voici la partie de l'alliance de 1270 où l'ancien acte est rappelé et décrit.

Nos Cunradus, dominus de Vivier, advocatus de Friburgo, consilium et universitas eiusdem Friburgi notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod nos recognoscimus et confitemur quod anno Domini M^o CC^o XXX^o IX^o universitas dicti Friburgi cum universitate de Aventhica perpetuum fedus percusserunt et idem sollempni juramento corporaliter prestito ad sancta Dei suisque patentibus litteris pro se ac suis successoribus in perpetuum confirmaverunt, prout in predictis litteris utriusque loci seu universitatis vidimus et audivimus contineri; talibus conditionibus sive pactis, quod utraque universitas debet ac tenetur per dictum juramentum alteram bona fide ac in perpetuum servare ac defendere contra omnes in personis, rebus, juribus, possessionibus et ipsius investituris, exceptis tamen dominiis ac dominis earumdem.

Fribourg déclare renouveler cette alliance et appose son sceau (conservé). Sur un parchemin semblable, *Ego Cono maior de Aventhica et universitas eiusdem loci* font une déclaration analogue. Sceau d'Avenches.

Conrad de Vivy est connu surtout pour avoir été l'avoyer de Fribourg lors de l'alliance avec Berne en 1271. L'alliance de 1270 n'a pas encore été étudiée comme elle le mérite. Pour la date de 1239, voir la remarque au document 1, p. 252 ci-contre.

4. Une épitaphe :

9 juillet 1275. Mort d'Elisabeth de Kiburg.

Anno Domini MCCLXXV, VII iduum iulii, obiit domina

Elizabet, comitissa de Kiburg, soror ordinis Sancte Clare. Orate pro me.

Epitaphe et dalle sculptée à l'église des Cordeliers, à Fribourg.
Publié notamment dans *Fontes rerum bern.*, III, 120.

Le nécrologue de Fraubrunnen (Cf. *Anz. f. Schw. Gesch.* 1873, p. 297) cite sous le 9 juillet une comtesse Elisabeth de Kiburg qui est certainement la même que celle des Cordeliers. Il s'agit de la veuve de Hartmann le Jeune, comte de Kiburg ; ne pas confondre avec d'autres Elisabeth de Kiburg. Description intéressante du tombeau, mais fausses données historiques, dans *Zeitschr. f. Gesch. d. Oberrheins*, 1861, p. 176. Voir aussi *Revue d'hist. eccl. suisse*, 1921, p. 27 s., et *Fribourg artist.*, 1892, fasc. 2, N° 12.